

Date de la Révision: 11/23/2015

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: DYMONIC FC LT. BRONZE

Substance: 960809 323

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi Utilisation recommandée: Produit d'étanchéité

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Canadian Sealants 220 Wicksteed Ave Toronto ON M4H 1G7

CA

Personne à contacter:Département d'EH&STéléphone:1-800-263-6046

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	10.19 %
Toxicité aiguë, cutanée	12.33 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.62 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière	99.97 %
ou brouillard	

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu	Catégorie 1
aquatique	

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu	43.49 %
aquatique	
Dangers à long terme pour le milieu	100 %
aquatique	

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:





Date de la Révision: 11/23/2015

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence:

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des

soins médicaux. Recueillir le produit répandu.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement

et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Calcium carbonate	471-34-1	30 - 60%
Butyl benzyl phthalate	85-68-7	15 - 40%
Calcium Carbonate (Limestone)	1317-65-3	7 - 13%
Calcium oxide	1305-78-8	1 - 5%
Stearic acid	57-11-4	0.5 - 1.5%
Titanium dioxide	13463-67-7	0.1 - 1%
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	64742-52-5	0.1 - 1%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation

de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à

l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation

des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.



Date de la Révision: 11/23/2015

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

feu.

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et

procédures d'urgence:

Données non disponibles.

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage:

Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour

élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité

compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions **Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet

dans l'environnement.



Date de la Révision: 11/23/2015

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

ntes a Exposition Professionnelle					
Identité Chimique	Туре	Valeurs Li d'Expos		Source	
Calcium carbonate - poussière totales	PEL		15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium carbonate - Fraction alvéolaire.	PEL		5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	PEL		15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	PEL		5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Calcium oxide	TWA		2 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)	
	PEL		5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Stearic acid	TWA		10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)	
Titanium dioxide	TWA		10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)	
Titanium dioxide - poussière totales	PEL		15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Fraction inhalable.	TWA		5 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (03 2014)	
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	PEL	500 ppm	2,000 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	PEL		5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	





Date de la Révision: 11/23/2015

Nom chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Calcium carbonate - poussière totales	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)



Date de la Révision: 11/23/2015

Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	(Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Diisodecyl phthalate	TWAEV	5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Calcium oxide	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium oxide	TWAEV	2 mg/m3	
Calcium oxide	TWA	2 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Vinyltrimethoxysilane	STEL	10 ppm 60 mg/m3	l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	(Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWA	0.2 mg/m3	
	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses



Date de la Révision: 11/23/2015

			modifications. (05 2013)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWAEV	5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Contrôles Techniques
Appropriés

Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements

d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés,

échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage

de solides, etc.

Protection du visage/des

yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à

coques).

Protection de la Peau

Protection des

Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact

avec la peau.

Autre: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se

procurer les instructions avant utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Solide **Forme:** Pâte

Couleur: Couleur bronze

Odeur: Suave

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.



Date de la Révision: 11/23/2015

pH: Données non disponibles.
 Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.
 Température d'ébullition initiale et Données non disponibles.

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: Données non disponibles.

Taux d'évaporation: Plus lent que l'acétate de butyle normal

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure

(%)

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par

conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: 1.5189

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau:
Solubilité (autre):

Coefficient de répartition (n-octanol/eau):

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Viscosité:

Insoluble dans l'eau

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Alcools Amines Acides forts. Bases fortes. Eau, humidité.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.



Date de la Révision: 11/23/2015

Contact Cutané: Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux: Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: 20,400.00 mg/kg

ATEmix: 82,873.21 mg/kg

Cutané

Produit: ATEmix: 4,429.29 mg/kg

Inhalation

Produit: Données non disponibles.

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Calcium carbonate in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

Butyl benzyl phthalate in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

Calcium oxide in vivo (Lapin, 1 hrs): Effet irritant.

Stearic acid in vivo (Lapin, 27 - 72 hrs): Non irritant

Titanium dioxide in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

Hydrotreated heavy naphthenic distillate

in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.



Date de la Révision: 11/23/2015

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Titanium dioxide Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

Hydrotreated heavy Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les

naphthenic distillate humains Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Hydrotreated heavy Agent cancérogène connu pour l'homme.

naphthenic distillate

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Calcium carbonate LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): > 56,000 mg/l Mortalité

Butyl benzyl phthalate LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.39 - 3.88 mg/l Mortalité



Date de la Révision: 11/23/2015

Titanium dioxide LC 50 (Fundulus heteroclitus, 96 h): > 1,000 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate CE50 (Cladocère, 48 h): > 10 mg/l Intoxication

CE50 (Americamysis bahia, 48 h): > 0.9 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 24 h): > 10 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 21 d): > 0.76 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 14 d): > 0.76 mg/l Intoxication

Titanium dioxide CE50 (Cladocère, 48 h): > 1,000 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate NOAEL (Pimephales promelas, 126 d): 64.6 - 67.5 µg/l résultat expérimental

Calcium oxide NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 60 d): 307 mg/l interprété

Titanium dioxide CL 0 (Coregonus autumnalis migratorius G., 30 d): 3 mg/l résultat

expérimental

Hydrotreated heavy

naphthenic distillate

NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 14 d): >= 1,000 mg/l QSAR

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 772 (Flow

through)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

11/15



Date de la Révision: 11/23/2015

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate Log Kow: 4.91

Stearic acid Log Kow: 8.23

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Butyl Benzyl Phthalate), 9, PG III, POLLUANT MARIN

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.



Date de la Révision: 11/23/2015

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique Quantité à déclarer

Butyl benzyl phthalate
Dibutyl phthalate
Methanol
Acetic acid

100 lbs.
10 lbs.
5000 lbs.
5000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

Identité Chimique Quantité à déclarer

Butyl benzyl phthalate 100 lbs.

Diisodecyl phthalate

Dibutyl phthalate 10 lbs. Methanol 5000 lbs.

Diisodecyl phthalate

(mixed Is)

Acetic acid 5000 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

<u>Identité Chimique</u>	Quantité seuil de planification
Calcium carbonate	500 lbs
Butyl benzyl phthalate	500 lbs
Calcium Carbonate	500 lbs
(Limestone)	
Calcium oxide	500 lbs
Stearic acid	500 lbs
Titanium dioxide	500 lbs
Hydrotreated heavy	500 lbs
naphthenic distillate	

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.



Date de la Révision: 11/23/2015

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate

Calcium Carbonate (Limestone)

Calcium oxide

Hydrotreated heavy naphthenic distillate

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate
Calcium Carbonate (Limestone)

Calcium oxide

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate
Calcium Carbonate (Limestone)
Diisodecyl phthalate
Calcium oxide

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Butyl benzyl phthalate Diisodecyl phthalate

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins 6 g/l

l'eau et le solvant exonéré):

COV - Méthode 310: 0.39 %

Inventaires:

L'Australie AICS: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Toutes les composantes dans ce produit sont

énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou



Date de la Révision: 11/23/2015

exemptes de l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits chimiques Inv.: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Philippines PICCS: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Toutes les composantes dans ce produit sont

énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits

chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes dans ce

produit ne sont pas énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de la Révision: 11/23/2015

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE

INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux

lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.